

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

L'An deux mil vingt et un, le dix huit mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Mille club en raison de la lutte contre la propagation du virus covid 19, sous la présidence de Gilles COLMANT, Maire.

Etaient présents : Gilles COLMANT, Francine THIERY, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Alain FORESTIER, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Arnaud SIMONET, Marie-Thérèse RIVIERE, Eric DUCREAU

Absente excusée : Marie-Hélène RABELLE donne pouvoir à Francine THIERY

Charles GARNIER est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1) PRESENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT RUE DE SOISSONS

Monsieur le Maire annonce qu'un projet de lotissement au cœur du bourg situé entre la rue de Soissons et la rue de Glatigny est en cours. Il laisse la parole à Madame RICARD et Monsieur ? , aménageurs fonciers de la société AFF, pour la présentation de ce projet.

Il s'agit de 29 terrains à bâtir sous forme de maison R + 1 (rez-de-chaussée et un étage) ou R + combles (rez-de-chaussée et combles) avec 2 places de stationnement et une place visiteur par habitation, répartis sur une superficie de près de 2 hectares. Ces nouvelles constructions représenteraient à peu près 90 personnes supplémentaires sur la commune. Le lotissement sera aménagé d'une sente piétonnière qui ressortirait sur la ruelle du Pressoir.

2) PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAY EN MULTIEN - DEFINITIONS DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur RAKUS, ici présent, avait fait part d'un projet d'écurie de propriétaires sur ces parcelles situées en zone humide au Moulin de May, et qu'une délibération avait été adoptée lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2019.

Il laisse la parole à Monsieur RAKUS afin qu'il évoque son projet aux nouveaux membres du conseil municipal.

A ce jour, le conseil municipal en activité souhaite que Monsieur RAKUS dépose un projet concret et arrêté à la mairie pour étude. La commune ne disposant pas des moyens financiers suffisants, elle ne souhaite pas s'engager avant d'être assurée que ce projet pourra aboutir au terme de la procédure de révision allégée du PLU.

Monsieur François BROCHET, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, propose à Monsieur RAKUS son aide administrative et l'invite à se rapprocher des services de la Préfecture de Seine-et-Marne. A l'issue, la commune se positionnera sur ce projet.

3) AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que le marché relatif à la restauration scolaire avec Api Restauration arrive à son terme à la fin de l'année scolaire 2021.

Il propose donc aux membres du conseil municipal de lancer un nouvel appel d'offres concernant la préparation et la livraison de repas destinés à la restauration scolaire de May en Multien.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4) ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RAVALEMENT

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande de prime de ravalement faite par Monsieur et Madame BROCHET. Il rappelle que celle-ci peut être attribuée 2 fois par an pour un montant de 750 €.

Il propose donc aux membres du conseil d'accorder la prime de ravalement à Monsieur et Madame BROCHET au titre de l'année 2021.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

5) AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE POUR LA REALISATION DU SITE INTERNET INSTITUTIONNEL

Dans le cadre du schéma de développement des usages et services numériques, le Département décide d'aider les communes de Seine-et-Marne de moins de 2 000 habitants dans la mise en place de leur site internet institutionnel.

La plateforme technique utilisée dans le cadre de cette aide étant devenue obsolète, le Département décide de mettre en place une nouvelle plateforme technique et de migrer les sites internet des collectivités ayant conventionné vers cette dernière.

Afin de prendre en compte ce changement de plateforme technique ainsi que les ajustements nécessaires en terme de sécurisation du site internet et de conformité au RGPD, il convient de conclure un avenant à la convention adoptée le 31 janvier 2013 entre le Département et la mairie de May en Multien.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6) NOMINATION DE 2 DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES C.E.S. ET DE LA S.E.S. DE LA REGION DE LIZY-SUR-OURCQ

Monsieur le Maire informe que suite à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 23 mai 2020, il y a lieu de nommer 2 nouveaux délégués au sein du Syndicat intercommunal des C.E.S. (Collège d'Enseignement Secondaire) et de la S.E.S. (Section d'Enseignement Secondaire) de la région de Lizy-sur-Ourcq.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de désigner 2 membres du conseil pour représenter la commune.

Madame Virginie GUEDSON et Madame Caroline FOURMANOIR sont nommées délégués au sein du Syndicat des C.E.S. et de la S.E.S.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

7) MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES C.E.S. ET DE LA S.E.S. DE LA REGION DE LIZY-SUR-OURCQ

Monsieur le Maire expose que le conseil d'Administration du syndicat intercommunal des C.E.S. et de la S.E.S. de la région de Lizy-sur-Ourcq a décidé lors de sa dernière séance de modifier l'adresse postale du siège vers la mairie de Crouy-sur-Ourcq pour des raisons de praticités administratives.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la modification du siège social du syndicat.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

8) MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY

Monsieur le Maire fait part de la modification du périmètre du SDESM suite à l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny. Les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver l'arrivée des nouvelles communes au sein du SDESM.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'adhésion des communes citées ci-dessus et la modification du périmètre qui en découle.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

- Messieurs PARDAILLANT et BARNIT ont déposé un courrier en mairie courant janvier 2021 faisant part d'une demande d'élagage des arbres situés à l'angle de la rue de la Fontaine aux Chiens et la ruelle du Pressoir. Celui-ci a été honoré.
- Madame BELLOUIN a envoyé un courrier, reçu le 11 février dernier, faisant part du mauvais état du trottoir situé face au 1 rue de la Fontaine aux Chiens. Monsieur le Maire se charge de répondre à Madame BELLOUIN.
- Madame PEAN Christiane a fait part d'un courrier, reçu le 11 mars dernier, en réponse à la mairie concernant une demande de régularisation de travaux. Il s'agit malencontreusement d'une erreur d'adresse.
- Monsieur BARNIT a transmis un courrier soumettant la possibilité d'envisager l'arrivée du gaz de ville au sein de la commune.
- Camion "Pizza RV" : à compter du mardi 6 avril 2021, sur le parking de l'église situé rue de Crouy, un mardi sur 2, de 16 heures 30 à 21 heures 30, Monsieur MAITRE proposera de la vente de pizzas.
- Monsieur Charles GARNIER soumet que Monsieur Jean-Paul GARNIER souhaiterait acquérir le chemin menant au centre équestre, appartenant à la commune.
- Monsieur Alain FORESTIER fait part que suite au débardage de bois à Marnoue la Poterie, le pont Viron ainsi que les berges, situé entre May en Multien et Ocquerre ont été abîmés lors des transports.
- Madame Francine THIERY évoque que les Parents Elus demandent l'interdiction de stationner sur les accotements de la rue du Chanois, qui sont réquisitionnés à chaque sortie d'école. Celui-ci est jugé trop dangereux pour les piétons. La commune va prendre un arrêté municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures.

Le secrétaire de séance
Charles GARNIER

Le Maire
Gilles COLMANT

